

# **Jean-Baptiste André Godin et un conseiller municipal de Guise faisant fonction de maire au ministre de l'Instruction publique, vers le 6 décembre 1883**

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Anonyme**

## **Les folios**

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

## **Informations sur le document source**

Cote FG 15 (23)

Collation 2 p. (445r, 446v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## **Citer cette page**

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Anonyme, Jean-Baptiste André Godin et un conseiller municipal de Guise faisant fonction de maire au ministre de l'Instruction publique, vers le 6 décembre 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51397>

## **Informations sur l'édition numérique**

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

# Présentation

Auteur·e

- [Anonyme](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [vers le 6 décembre 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Fallières, Armand \(1841-1931\)](#)

Lieu de destination Paris

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

## Description

Résumé Les rédacteurs de la lettre expliquent au ministre de l'Instruction publique que faute de terrains disponibles, le conseil municipal de Guise ne peut mettre à exécution son projet de construire des écoles maternelles dans les quartiers de la ville. Ils demandent que le Génie abandonne les terrains qu'il a réservé près du fort dans le quartier Chantraine et prient le ministre de l'Instruction publique d'appuyer leur demande auprès du ministre de la Guerre.

Notes

- La date de rédaction est incomplète : « Guise, le 188 » ; la copie se situe dans le registre de correspondance entre une copie datée du 6 décembre 1883 et une autre du 10 décembre 1883.
- Rédacteurs : les qualités des rédacteurs figurent sur le folio 446v : « Le président de la commission des écoles, chevalier de la Légion d'honneur, ancien député, fondateur du Familistère » et « Le conseiller m[unicipal] f[aisant] f[onction] de maire »
- Destinataire : Armand Fallières est ministre de l'Instruction publique du 20 novembre 1883 au 6 avril 1885
- Personne citée : Édouard Campenon est ministre de la Guerre du 9 octobre 1883 au 3 janvier 1885.

Support Les signatures de la lettre ne sont pas copiées.

## Mots-clés

[Construction](#), [Éducation](#)

Personnes citées [Campenon, Édouard \(1819-1891\)](#)

Lieux cités

- [Château-fort, Guise \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

A Monsieur le Ministre  
de l'Instruction publique  
à Paris,

A Monsieur le Ministre,

Vous avons l'honneur de nous informer  
que le conseil municipal de la ville de Guise a  
depuis longtemps étudié la fondation d'école maternelle  
sans suffisantes quantités de la ville, afin de donner  
l'éducation maternelle à la partie des enfants de  
ces quantités ; mais les termes manquant à la  
ville pour guiller faire exécuter ce projet pro-  
voquaient de véritable service à notre population  
vers la plupart des enfants ayant les évi-  
gante de place dans l'école usine que nous possé-  
dons.

Dans le journal "l'Américain", le 15  
militaire, a été à propos du fort des termes for-  
mant la ligne d'qui sont actuellement à  
l'usage de nos amis de toute la ville ; mais  
vers cette dernière pouvait disposer autrement

Ces termes étaient très-convenables pour  
l'éducation d'une ville maternelle, et nous  
considérons à l'heure le Ministre de la Gu-  
erre pour soutenir les demandes en faisant

répondre le Direct du 20 Août 1813 qui rend  
ces terrains inviolables.

Nous venons faire l'attention de nos Monsieur  
Le Ministre de l'Instruction, de lui demander  
d'appuyer notre demande auprès de votre collègue  
du ministère de la Guerre.

La ville de Guise resterait de cette manière  
le moyen de donner à l'Instruction publique  
les développements que le Gouvernement vise  
dans le règlement des Communautés.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre,  
les salutations respectueuses de nos sincères  
souvenirs,

Le Président de la Commission  
du Département de l'Aisne.

Le Général M. J. J. de Nairac.

Ancien Directeur  
Président du Comité.